

La Cabane : malgré sa mise en vente, les gérants gardent espoir

En janvier dernier, la justice rejettait le référendum des propriétaires de La Cabane dans le cadre de leur bataille contre l'implantation du Smiba au Ballon d'Alsace en tant que loueur de skis. Sept mois plus tard, l'établissement, en difficultés financières, est mis en vente. Mais les gérants n'abandonnent pas le combat.

« L'établissement est en vente, lance Patricia Liblin. Nous avons un déficit de 30 000 euros. Dans trois mois, je ne pourrai plus rien payer. » Ne retenant pas le caractère d'urgence à statuer, le tribunal administratif de Besançon rejettait en janvier dernier la demande de référendum des gérants de La Cabane. Pour Patricia Liblin et Yves Schmaltz, le combat contre la nouvelle activité du Smiba dans la station du Ballon d'Alsace continue.

90 % du chiffre d'affaires dépend de la location de ski

En proposant des locations de skis, le Syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace marche fatalement sur les platebandes du commerce de la Gentiane. Jusqu'à



« Tout ce que j'ai touché de mon licenciement en 2013, je l'ai réinjecté ici, confie l'ancienne RH. » Pour soutenir les gérants, une pétition est en ligne depuis le 28 juillet. Photo C.N.

pousser ses propriétaires à décider de s'en séparer. « On savait que s'ils nous piquaient une partie du marché, on ne joindrait pas les deux bouts, déplore Patricia Liblin. La restauration représente 10 % de notre chiffre d'affaires. Le reste vient de la location de skis. Sans ça, on n'a plus de raison d'être. »

« 75 000 € qui auraient dû être dans nos caisses »

Installée depuis cet hiver à quelques dizaines de mètres de La Cabane, la boutique du Smiba remporte apparem-

ment le morceau haut la main.

« La location nous a rapporté 25 000 €, affirme Patricia Liblin. À eux, minimum trois fois plus. Ils ont dans leurs caisses 75 000 € qui auraient dû être dans les miennes. » En plus de cette concurrence jugée déloyale, le couple pointe du doigt les méthodes dont leur adversaire (dont la directrice est injoignable à l'heure où ces lignes sont écrites) ferait œuvre. « Des clients nous ont rapporté qu'en prenant leur forfait, ils avaient été directement orientés vers le Smiba pour louer leurs skis.

Alors que fin 2023, il avait été dit lors d'une réunion qu'il n'interviendrait qu'en cas de rupture de La Cabane et que les hôtesses avaient pour consigne d'orienter prioritairement la clientèle vers elle. » Le couple, qui assure pouvoir satisfaire la demande avec les 500 paires de skis dont il dispose, poursuit sa bataille judiciaire. Depuis début 2024, le tribunal administratif de Belfort est saisi d'un recours au fond. Mais problème. « Le Smiba bloque la procédure en n'organisant pas sa défense », dénonce la commerçante.

« Notre dernière chance »

La solution : recourir au référendum de suspension. « Le tribunal a un mois pour délibérer, souligne la native de Giromagny. Ça permet au président d'analyser le dossier. On espère une réponse en notre faveur début septembre. Et nous poursuivrons le recours au fond en parallèle. » Très affecté par la situation, le couple garde malgré tout espoir. « Si on arrive à refaire une saison normale, on peut rattraper le coup. Des gens seraient alors prêts à nous aider. C'est notre dernière chance. »

● C.N.